



Litige avec mon ex-associé

Par **pelinho**, le **10/01/2017** à **09:25**

Bonjour

J'étais associé, et salarié, d'une société à 50% jusqu'à la fin de l'année 2015. Nous avons décidé de dissoudre la société à l'amiable, avec une assemblée générale en bonne et due forme. Depuis cette décision le gérant, mon associé, n'a plus donné de nouvelles, les comptes de 2015 n'ont pas été déposés, et il a déclaré la société en cessation de paiement en 2016. La décision commune n'a pas été suivie d'effets.

Lors de la cessation d'activité il restait des sommes importantes à encaisser, les comptes devraient être largement positifs et je comptais sur le paiement de mes dividendes.

Selon mes derniers renseignements auprès des clients qui étaient débiteurs les sommes dues ont été payées par échéances sur une autre entreprise, ce qui lui a permis de prétendre à la cessation de paiement.

Que puis-je faire pour l'obliger à produire des comptes et à me régler ma part de dividendes?
merci d'avance.

bien à vous